



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes, domaines & urbanisme

Objet: **Préavis n°66/2025**

Concernant une demande de crédit de CHF 44'000.- TTC destiné à l'éclairage des passages piétons du village de Genolier

Date séance : Mercredi 12 Février 2024

Présents : Cédric Girardet (Rapporteur) ; Christian Bochet ; Patrick Tissot ; Thierry Stäger ;
Maxime Dunand

Absents : -

Préambule :

Cette demande d'éclairage de certains passages piétons est une initiative de la Municipalité et ne fait pas suite à une demande de mise en conformité ou une volonté citoyenne. Un éclairage test a été installé il y a un peu moins de 2 ans sur le passage piéton de l'épicerie (en face de l'entrée du restaurant des 3 Tilleuls). Celui-ci n'ayant pas reçu d'avis négatif, la Municipalité souhaiterait maintenant installer 10 autres luminaires identiques dans le reste du village.

Rapport de la Commission des Routes, Domaines et Urbanisme.

Lors de notre rencontre, nous avons effectué une visite avec explications des différents points d'installation et nous avons posé les questions suivantes, qui ont été répondues par notre Syndic, Mr. André Darmon :

Quels sont les entreprises mandatées : Il s'agit de la société Swiss LED pour la fourniture des luminaires, de l'entreprise Perrin pour le génie civil et c'est la Romande énergie qui s'occupera de l'installation. Il n'y a pas eu d'appel d'offre, la Municipalité souhaitant travailler avec les entreprises qui se sont déjà occupées de l'éclairage publique. La commission a eu accès aux devis.

Pourquoi ne pas équiper tous les passages piétons et en avoir sélectionné 10 ? La commande minimum pour ce type de luminaire est de 10 pièces. La municipalité s'est arrêtée sur ce nombre qui suffit à couvrir les passages piétons du centre du village. La route de Duillier faisant l'objet d'une étude de piste cyclable, l'éclairage du passage piéton à cet endroit sera fait dans un prochain temps et celui du passage piéton situé en bas de la route de la colonie sera probablement réalisé lors de la pose des potelets lumineux sur trottoir de la route du Muids. La commission suggère tout de même de commander plus de luminaires que les 10 prévu initialement pour pouvoir réaliser ces travaux le moment venu.



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes, domaines & urbanisme

Est-ce que l'éclairage de ces passages sera aux normes ? Les luminaires proposés ne répondent pas aux caractéristiques techniques permettant de satisfaire aux normes en vigueur afin de pouvoir certifier les installations comme étant sécuritaires. La volonté municipale est de rester dans les mêmes tons chauds que l'éclairage public actuel. Nous rappelons que c'était une volonté du conseil communal de l'époque de ne pas se mettre aux normes afin de garder un éclairage chaleureux dans notre village.

Est-ce que l'éclairage des passages piétons sera permanent ? Non. Il sera branché sur la même amplitude horaire que l'éclairage publique, donc éteint après 00h30.

Est-ce que des alternatives ont été étudiées ? Non, la volonté étant de garder une harmonie d'ambiance villageoise avec l'éclairage public. Dans ce sens, les poteaux supplémentaires seront de même style que ceux existant mais équipés de projecteurs et non de lanterne.

Conclusion de la Commission des routes, domaines et urbanisme :

Le préavis mentionne que l'éclairage de ces passages piétons améliore la sécurité des usagers. Toutefois, il ne peut être considéré comme un éclairage répondant pleinement aux normes de sécurité routière. Par conséquent, il recommande aux conseillers et conseillères communaux de tenir compte de cet aspect lors du vote.

En effet, la question de ce préavis est plutôt de savoir si oui ou non, le conseil communal accepte de compléter ou d'améliorer la qualité de l'éclairage public actuel au niveau des passages piétons.

Le délai imparti d'un jour entre la remise du préavis et la rencontre avec la municipalité ne nous a malheureusement pas permis de nous rendre réellement compte des dangers ou des bienfaits de cette proposition, toutefois, nous invitons les conseillers et conseillères communaux à se rendre sur place avant le prochain conseil pour évaluer la situation de leurs propres yeux, en gardant en tête le « luminaire test » déjà posé sur le passage piéton de l'épicerie.

Basé sur ce qui précède, la Commission des routes, domaines et urbanisme pense toutefois que l'amélioration de l'éclairage public sur les passages piétons est une bonne chose et propose au Conseil communal

D'adopter le préavis N°66/2025, concernant une demande de crédit de CHF 44'000.- TTC destiné à l'éclairage des passages piétons du village de Genolier.

C.Girardet (Rapporteur)

C.Bochet

P.Tissot

T.Stäger

M.Dunand